

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Juin 2007 à Attenschwiller

### Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- SCHMITT Fernand Wentzwiller
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- MULLER Antoine, Leymen
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- COULOT Michèle, Hagenthal le Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- FELZHALB Bernard, Liebenschwiller
- DELMOND Max, Folgenschbourg
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- MULLER Hubert, Liebenschwiller
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le- Haut
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue (arrivé à 20h après Approbation comptes administratifs)
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller

**Assistent :** Melle Frédérique Miesch, Melle Catherine Royer  
Secrétaire de séance : Madame Catherine Bubendorff

### **Ordre du jour :**

#### **I/ Approbation du PV du 26.03.2007 à Michelbach le Haut et du 14.05. 2007 à Wentzwiller**

#### **II/ Affaires Financières :**

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2006 - Budget principal et budget annexe ordures ménagères : Affectations et reports
- Lancement de la consultation pour les assurances (RC, véhicules...)
- Lancement de la consultation pour la charte intercommunale de développement local
- Attribution des lignes de trésorerie
- Attribution du prêt relais pour la Zone d'activités d'Attenschwiller
- Attribution du prêt pour le financement de la crèche de Ranspach-le- Bas
- Amortissement des subventions - durée à fixer
- Participation à Sud alsace Initiative
- Décision modificative
- Convention mutuelle de l'est - agent non CNRACL

#### **III/ Commissions services aux habitants**

- Opérations de transferts de l'actif du budget annexe enfance jeunesse
- Subvention complémentaire pour les Estivales du Landskron
- Modification du programme de développement local 2007
- Convention avec la FDFC 68 - mise à disposition d'un animateur

#### **IV/ Commission Environnement -Cadre de vie**

- Réductions Ordures Ménagères / Admission en non valeur
- Tarif Ordures ménagères - premier semestre 2007
- Rapport sur le service public de la collecte et du traitement des déchets 2006
- Sites de déchets verts : avenant à la convention de Ranspach-le- haut, Michelbach-le- Bas
- Désignation de délégué GAL

#### **VI/ Divers :** subvention pour l'association arboricole de Folgenschbourg (acquisition d'une remorque)

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et salue les représentants de la presse. Monsieur le Président s'associe à ses salutations. Le président demande l'accord du conseil pour rajouter trois points à l'ordre du jour : la modification d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe, l'attribution de travaux pour les sites de déchets verts et la conclusion d'un avenant pour le marché gros oeuvre de la crèche de Ranspach-le- Bas. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Président donne également quelques informations. La grange du château de Hagenthal le Bas s'est écroulée. Le véhicule et la remorque de la Comcom, qui étaient stationnés ont été abimés. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur.

Les demandes de subvention déposées au titre de la dotation de développement rural ont été examinés par la commission, nous avons obtenu :

- 90 000 € pour le financement de la déchetterie de Michelbach-le- haut
- 9 000 € pour le financement des investissements liés au transport à la demande
- 13 000 € pour le financement des sentiers de découverte.

**I/ Approbation du PV du 26.03.2007 à Michelbach le Haut et du 14.05. 2007 à Wentzwiller**

Aucune remarque n'étant faite, les PV sont adoptés à l'unanimité

**II/ Affaires Financières :**

**1. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2006 - Budget principal et budget annexe ordures ménagères : Affectations et reports**

Mlle Catherine Royer donne lecture du compte administratif 2006 afférent au budget annexe ordures ménagères.

VU les explications données par Monsieur le Président au Conseil communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur le Président ayant quitté la salle lors du vote

**APPROUVE** le Compte Administratif 2006 du budget annexe ordures ménagères comme suit :

**SECTION EXPLOITATION – Vue d'ensemble**

Chap.	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES (ou a employer)	
			Réalisations	Crédits annulés
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>883 148.84 €</b>	<b>816 741.17 €</b>	
011	Charges à caractère général	883 148.84 €	816 741.17 €	66 407.67€
012	Charges de personnel			
65	Autres charges gestion courante	3 500 €	1 000.36 €	2 499.64 €
014	Atténuation de produits			
66	Charges financières	7 500.00 €	7 401.97 €	98.03 €
67	Charges exceptionnelles	5 500.00 €	3 318.10 €	2 161.90 €
68	Dotation aux amortissements	21 100.00 €	21 016.84 €	83.16 €
69	Impôts sur bénéfices et assimilés.			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>908 200.00 €</b>	<b>920 302.32 €</b>	
70	Produits des services	757 200.00 €	766 415.13 €	0.0 €
713	Variation des stocks			
72	Production immobilisée			
74	Subvention d'exploitation	145 000.00 €	147 627.66 €	0.0 €
75	Autres produits gestion courante			
013	Atténuation de charges			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	6 000.00 €	6 259.53 €	
78	Reprise sur amort et provisions			
79	Transferts de charges			

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble**  
1) RECAPITULATION – TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

	Nature	Crédits ouverts Prévision	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
10	Dotation fonds divers réserves	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0
14	Prov. réglem. et amort. dérogatoire	0	0	0
15	Provisions risques et charges	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5100,00 €	4 858.52 €	0
18	Compte de liaison	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	1 239.06 €	3 760.00 €
21	Immo.corporelles	10 000.00 €	5 887.52 €	4 100.00 €
23	Immobilisation en cours	266 000.00 €	5 504.00	260 490.00 €
26	Participations et créances ratt.	0	0	0
27	Autres immos financières	0	0	0
481	Charges à répartir plusieurs exe	0	0	0
9	Provisions dépréciation immos	0	0	0
010	Stocks	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	286 100.00€	17 489.10 €	268 360.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble**  
1) RECAPITULATION – TOTAL RECETTES DE LA SECTION

	Nature	Crédits ouverts Prévision	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
10	Dotation fonds divers réserves	45 000.00 €	852.13 €	44 140.00 €
13	Subvention d'investissement	30 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €
14	Prov. réglem. et amort. dérogatoire	0	0	0
15	Provisions risques et charges	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000.00 €	0.00	170 000.00 €
18	Compte de liaison	210 360.00 €	210 335.24 €	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
22	Immo.r èques en affect. ou conce.	0	0	0
23	Immobilisation en cours	0	0	0
26	Participations et créances ratt.	0	0	0
27	Autres immos financières	0	0	0
28	Amortissement des immos	21 100.00	21 016.84 €	0
481	Charges à répartir plusieurs exe	0	0	0
9	Provisions dépréciation immos	0	0	0
010	Stocks	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	266 100.00 €	31 868.97 €	234 140.00 €

Résultat ou solde	
Exploitation	R 002 + 84 352.72 €
Investissement	R 001 + 40 800.45 €

**CHARGE** le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

**Report et affectations – Budget annexe 2006**

VU les explications données par Monsieur le Président au Conseil Communautaire,  
 VU la délibération approuvant le compte administratif 2006 du budget annexe - service ordures ménagères  
 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,  
 DECIDE d'affecter en excédent d'exploitation R 002, la somme de 84 352.72 €  
 DECIDE d'affecter en excédent d'investissement R 001, la somme de 40 800.45 €  
 CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

## 2. Présentation du Compte administratif - Budget général 2006

Mademoiselle Frédérique Miesch, agent de développement, donne lecture des principales dépenses et recettes du budget général.

Elle précise qu'à l'article 61523, entretien de voies et réseaux, nous sommes encore en l'attente de facturation afférente à l'année 2006 pour des prestations de curage des tabourets siphons et d'entretien de l'éclairage public, qu'à l'article 617, étude et recherche, l'étude périscolaire et la fin de la mission Gerplan sont encore à facturer, qu'à l'article 6 « Catalogues et Imprimés » les frais liés à la reproduction des plans de la crèche et des dossiers de consultation des entreprises y étant rattachés.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement est de 764 607.61 € (911 725.29 € avaient été prévus)

Les recettes de fonctionnement totales sont de 842 465.30 € contre 840 800 € programmées, à souligner un excédent de fonctionnement de 2005 à reporter pour 70 925.29 €.

Concernant l'investissement, les dépenses d'investissement sont au total de 166 944.96 € contre 1 361 742.29 € programmés.

Concernant l'investissement, nous avons programmés 1 084 120 € de recettes. Seulement 196 301.92 ont été encaissées. Là également, les recettes étant liées à l'avancement de la crèche, ce décalage est normal.

**VU** les explications données par Mademoiselle Frédérique Miesch et Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur le Président ayant quitté la salle lors du vote

**APPROUVE** le Compte Administratif 2006 comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

Chap.	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES (ou a employer)	
			Réalisations	Restes à réaliser
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>911 725.29€</b>	<b>764 607.61 €</b>	
011	Charges à caractère général	249 050.00 €	187 242.57 €	
012	Charges de personnel	213 000.00 €	204 157.75 €	
65	Autres charges gestion courante	348 600.00 €	295 377.30 €	
014	Atténuation de produits			
66	Charges financières	9 100.00 €	8 694.02 €	
67	Charges exceptionnelles	22 550.00 €	1 523.90 €	
022	Dépenses imprévues Fonct	1 725.29 €		
68	Dotations aux amortissements			
042	Opération d'ordre entre section	67 700.00 €	67 612.07 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>840 800.00 €</b>	<b>842 465.30 €</b>	
013	Atténuation de charges	500.00 €	398.08 €	
70	Produits des services	32 000.00 €	21 675.00 €	
73	Impôts et taxes	305 000.00 €	306 690.00 €	
74	Dotations et participations	499 300.00 €	509 613. 67 €	
75	Autres produits gestion courante	0.00 €	68.07 €	
76	Produits financiers	0.00 €	1.31 €	
79	Transfert des charges			
72	Travaux en régie			
77	Produits exceptionnels	4 000.00 €	4 019.17 €	
78	Reprise sur amort et provisions			

Excédent de fonctionnement reporté de 2005 : 70 925. 29 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap	Libellés	Crédits Ouverts	Crédits employés (ou à employer)	
			Réalisations	Restes à réaliser
010	Stocks	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 100.00 €	2 534.32 €	7 560.00 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>26 622.29 €</b>	<b>18 501.10 €</b>	<b>8 100 €</b>
	Communes	9 000.00 €	2 957.10 €	0.00 €
	Groupement de collectivités	10 000.00 €	10 000.00 €	
	Subvention personnes privées	7 622.29 €	5 544.00 €	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>34 630.00 €</b>	<b>4 952.29 €</b>	<b>0.00 €</b>
2111	Terrains nus	190.00 €	0.00 €	0.00 €
2115	Terrains bâtis	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
2152	Installations de voirie	15 300.00 €	699.66 €	14 600.00 €
2158	Autres matériels et outillage	9 090.00 €	2 948.99 €	6 140.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	4 650.00 €	0.00 €	4 650.00 €
2184	Mobilier	4 000.00 €	1 303.64 €	2 690.00 €
23	Immobilisations en cours			
	Opération équipement 30 : crèche HLB	13 600.00 €	3 572.71 €	10 020.00 €
	Opération équipement 31 : crèche RLB	1 067 410.00 €	37 495.10 €	1 029 850.00 €
	Opération équipement 40 : petit patrimoine	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Opération équipement 51 : zone activité	130 000.00 €	54 053.86 €	75 940.00 €
	Opération équipement 60 : info école	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
	Opération équipement 62 : siège comcom	8 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €
10	Dotations fonds divers réserves	2 680.00 €	0.00 €	2 680.00 €
13	Subvention d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Remboursement d'emprunt	9 700.00 €	9 575.99 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues investissement	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Opérations pour compte de tiers	50 000.00 €	33 972.99 €	15 100.00 €
1068	Excédent de fonctionnement	0.00 €	2 286.60 €	0.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 361 742.29 €</b>	<b>166 944.69 €</b>	<b>1 185 650.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap	Libellés	Crédits Ouverts	Crédits employés (ou à employer)	
			Réalisations	Restes à réaliser
	Stocks	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>653 000.00 €</b>	<b>68 036.00 €</b>	<b>590 210.00 €</b>
	Etat	130 000.00 €	0.00 €	130 000.00 €
	Régions	103 000.00 €	0.00 €	103 000.00 €
	Département	254 000.00 €	68 603.00 €	191 210.00 €
	Autres (CAF)	166 000.00 €	0.00 €	166 000.00 €
	Emprunts et dettes assimilées	110 000.00 €	0.00 €	110 000.00 €
	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Immobilisation reçue en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Immobilisation en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Dotations fonds divers	178 000.00 €	4 534.71 €	175 000.00 €
	Participations et créances rattachées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Opérations pour compte de tiers	75 420.00 €	56 119.14 €	18 040.00 €
	Opérations d'ordre entre sections	67 700.00 €	67 612.07 €	0.00 €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 084 120.00 €</b>	<b>196 301.92 €</b>	<b>893 250.00 €</b>

Excédent d'investissement reporté sur 2005 : 277 622.29 €

Résultat ou solde	
<b>Exploitation</b>	R 002 + 148 782.98 €
<b>Investissement</b>	R 001 + 306 979.25 €

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

## Report et affectations - Budget annexe 2006

VU les explications données par Monsieur le Président au Conseil Communautaire,

VU la délibération approuvant le compte administratif 2006 du budget annexe - service ordures ménagères

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter en excédent d'exploitation R 002, la somme de 84 352.72 €

**DECIDE** d'affecter en excédent d'investissement R 001, la somme de 40 800.45 €

**CHARGE** le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

### **3. Approbation des comptes de gestion**

Monsieur le Président précise que les comptes de gestion sont similaires aux comptes administratifs précédemment présentés. Il propose de les adopter.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que les comptes de gestion transmis par les services de la Perception concernant le budget principal et le budget annexe ordures ménagères sont conformes à la balance et au compte administratif de l'EPCI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes de gestion 2006 (budgets principal et annexe) transmis par les services de la Perception

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires

### **4. Lancement de la consultation pour les assurances (RC, véhicules...)**

**OUI** l'exposé de Melle Frédérique Miesch, agent de développement exposant que les contrats d'assurance (Responsabilité civile, bâtiment, véhicule...) arrivent à échéance le 31 décembre 2007 et la nécessité de trouver un bureau d'études capable de nous assister en vue d'élaborer la charte intercommunale d'aménagement et de développement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les contrats d'assurance et l'élaboration de la Charte Intercommunale de Développement

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes démarches nécessaires

Monsieur Max DELMOND s'interroge sur l'opportunité de passer par un bureau d'études pour réaliser cette charte, il lui est répondu que disposer d'un avis extérieur au territoire semble plus pertinent que de demander ce travail aux services. Par ailleurs, la charge actuelle de travail de nos agents ne permet pas d'envisager de leur confier cette mission. Les services s'étaient chargés de l'évaluation de la charte à la mi parcours mais la réalisation d'une charte complète avec un état des lieux intégrant les actions déjà réalisées par l'intercommunalité au cours de la première charte nécessite le recours à un cabinet extérieur.

### **5. Attribution des lignes de trésorerie, du prêt relais pour la Zone d'activités d'Attenschwiller et du prêt pour le financement de la crèche de Ranspach-le- Bas**

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a des besoins de financement, des banques ont été consultées pour déterminer les meilleures conditions et présente les différentes propositions reçues par les banques tant en ce qui concerne la durée que les indices. Après une discussion, il est finalement décidé de suivre les recommandations de la commission d'appel d'offres qui s'était réunie le 22 juin 2007.

**VU** les délibérations du 14 mai 2007 autorisant le président à consulter des organismes bancaires en vue de trouver un crédit relais pour financer l'achat des terrains de la zone économique d'Attenschwiller, des lignes de trésorerie pour les budgets annexes Ordures Ménagères et Enfance, un prêt pour financer la création de la crèche à Ranspach-le- Bas

**VU** les offres réceptionnées émanant des différents organismes bancaires,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 22 Juin 2007

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité des voix exprimées, Monsieur Bernard UEBERSCHLAG s'abstenant

**AUTORISE** le président à contracter :

- les lignes de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour le budget annexe Ordures ménagères et de 150 000 € pour le budget enfance auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace aux conditions T4M +0.10% de marge
- Le crédit relais pour la zone d'activités d'Attenschwiller d'un montant de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel - variable crédit mutuel : 3.95% fixe pendant deux ans puis capé +2 / -2
- Le prêt d'une durée de 15 ans pour le financement des travaux de la crèche de Ranspach-le- Bas auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 4.15%

**AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles

#### 6. Amortissement des subventions - durée à fixer

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président précisant qu'il est nécessaire de définir les durées d'amortissement des subventions,

**VU** la délibération en date du 27 novembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

**VU** l'intérêt de disposer des mêmes durées pour l'amortissement des biens et des subventions afférentes

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** que les durées d'amortissement des subventions soient égales à l'objet auquel elles se rapportent, à savoir :

- Amortissement d'une subvention afférente à du matériel classique : 8 ans
- Amortissement d'une subvention liée à un équipement sportif : 10 ans
- Amortissement d'une subvention liée à du mobilier : 10 ans
- Amortissement d'une subvention liée à du matériel informatique : 3 ans
- Amortissement d'une subvention liée à des logiciels : 2 ans

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

#### 7. Participation à Sud Alsace Initiative

Mademoiselle Frédérique Miesch précise que l'intercommunalité a toujours soutenu la plate forme d'initiative locale dont la mission consiste à épauler les porteurs de projet économique en leur apportant une aide technique, un parrainage et un prêt d'honneur, à 0% et sans garantie personnelle. La Porte du Sundgau est à nouveau sollicitée pour abonder le fonds d'intervention à hauteur de 1 100 €. Madame Troendle propose qu'un article soit rédigé dans le prochain magazine de la Comcom afin de présenter le dispositif et d'encourager les porteurs de projet de notre territoire à recourir aux services de la PFIL.

**VU** les délibérations du comité directeur du 29 mars 2000, du 17 juin 2003 et 27 septembre 2004 approuvant la participation de la Communauté de Communes Porte du Sundgau à la Plate Forme d'initiative locale et décidant du principe de contribution au fonds d'intervention

**VU** la demande émanant de la Plate Forme d'Initiative Locale nous demandant d'abonder au fonds d'intervention pour l'année 2007 à hauteur de 1 100 €

**OUI** les explications complémentaires données par le Président et l'Agent de développement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer au fonds d'intervention de Sud Alsace Initiative à hauteur de 1 100 € pour l'année 2007

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

#### 8. Décision modificative

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de régulariser un reversement en raison d'un trop perçu de subvention européenne.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D023 : Virement section investissement		1000.00		
<b>Total D 023 : virement section invest</b>		1000.00		
R 778 : autres produits exceptionnels				1000.00
<b>Total R 77 : produits exceptionnels</b>				1000.00

<b>Total</b>		1000.00 €		1000.00 €
<b>Investissement</b>				
D 1322 : Régions		1000.00		
<b>Total D 13 : subventions d'investissement</b>		1000.00		
R 021 : virement de la section de fonction				1000.00
<b>Total R021 : virement section fonction</b>				1000.00
<b>Total</b>		1000.00 €		1000.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		2 000.00 €		2 000.00 €

### 9. Convention Mutuelle de l'Est - agent non CNRACL

Mademoiselle Miesch expose que le conseil avait donné son accord pour une participation de la collectivité aux frais de mutuelle dans le cadre du contrat groupe « Mutuelle de l'Est ». Il s'avère que la Comcom dispose déjà d'une convention de gestion pour les agents adhérents à la CNRACL mais pas pour ceux relevant de l'Ircantec. Il convient donc d'autoriser le président à signer cette convention de gestion.

**VU** la délibération en date du 13 février 2006 acceptant le principe d'un financement de la collectivité à hauteur de 20% des frais de mutuelle pour le personnel de la CCPS

**VU** l'absence de convention de gestion avec la Mutuelle pour les agents non titulaires et la nécessité de signer une convention de gestion

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à signer la convention de gestion pour les agents non titulaires de la collectivité avec la Mutuelle de l'Est

**AUTORISE** le Président à régler toutes démarches nécessaires.

### 10. Modification du plan du personnel

Monsieur le Président précise que Mme Véronique UEBERSCHLAG réalise actuellement 10 heures hebdomadaires et qu'elle s'occupe de l'élaboration des fiches de paie du personnel de la crèche et de la comptabilité du budget enfance jeunesse. Il s'avère que 10 heures ne sont pas suffisantes pour réaliser toutes les tâches et il est proposé de passer son temps de travail à 13 heures / semaine.

Le comité technique paritaire est saisi de la demande et l'intéressée a donné son accord.

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2007 concernant le plan du personnel de la Communauté de Communes Porte du Sundgau suite à la reprise en régie de la crèche Tom Pouce

**VU** la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à raison de 13 h/semaine

**OUI** les explications complémentaires données par le Président et l'Agent de développement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps non complet - 13 heures /semaine à compter du 1<sup>er</sup> août 2007.

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

### III/ Commissions services aux habitants

#### 1. Opérations de transferts de l'actif du budget annexe enfance jeunesse

Le trésorier n'ayant à ce jour pas validé nos propositions de transfert, ce point est remis à une séance ultérieure.

#### 2. Subvention complémentaire pour les Estivales du Landskron

**VU** la délibération en date du 14 mai 2007 décidant d'octroyer une somme de 1 500 € pour soutenir les estivales du Landskron, manifestation portée par l'association les chœurs d'hommes du Liederkranz

**VU** le processus de contractualisation avec le Conseil Général et la nécessité de valoriser les services et les matériels mis à disposition

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à verser une subvention de 2 000 € au chœur d'hommes du Liederkranz pour la manifestation « Les estivales du Landskron »

**CHARGE** le Président d'émettre un titre de recettes à hauteur de 2 000 € équivalent à la mise à disposition des moyens humains et du matériel de l'intercommunalité pour l'organisation de cette fête.

**AUTORISE** le Président à régler toutes démarches nécessaires

### 3. Modification du programme de développement local 2007

Mademoiselle Frédérique MIESCH expose les changements après discussion avec le Département.

**Vu** la charte intercommunale de développement local signé en 2001 avec le Conseil Général du Haut Rhin

**Vu** le vade-mecum de la politique de développement local du CG 68 validé par la commission de l'Aménagement et de la territorialité en date du 19 février 2007

**Vu** la délibération du 14 mai 2007 du Conseil Communautaire approuvant le programme de développement

**Vu** les remarques émanant du Conseil Général

**OUI** les explications de Mademoiselle Frédérique Miesch

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** de modifier le programme de développement local 2007 comme suit :

- **Axe N° 1 de la charte : Amélioration de la qualité de la vie et des services aux habitants**
  - o Action 1 : Création d'un chenil de passage commun à la Communauté de Communes Porte du Sundgau et à la Communauté de Communes des Trois Frontières  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 2 000 €
  - o Action 2 : Création d'un service de Transport à la demande zonal  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 5 400 €
  - o Action 3 : Equipement mobilier de la crèche de Ranspach-le- Bas  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 40 350 €
  - o Action 4 : Formation aux premiers secours pour les animateurs bénévoles et les assistantes maternelles  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 1 120 €
  - o Action 5 : Les Estivales du Landskron - Développement de l'attractivité touristique  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 5 250 €
  - o Action 6 : Festival Rock de l'Est  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 1 280 €
  - o Action 7 : Fonctionnement du service info jeunes  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 4 800 €
- **Axe N°2 de la charte : Renforcement de l'attractivité du territoire**
  - o Action 1 : Etude de faisabilité - création d'une zone d'activités à Attenschwiller  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 8 400 €
- **Axe N° 4 de la charte : Développement d'une solidarité intercommunale forte**
  - o Action 1 : Réalisation d'une charte intercommunale de développement 2008-2014  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 22 800 €
  - o Action 2 : Poste d'agent de développement généraliste  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 22 800 €
  - o Action 3 : Poste d'agent de développement spécialisé  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 8 600 €
  - o Action 4 : Poste d'animateur économique - Gerplan  
Financement sollicité auprès du CG 68 : 14 400 €

**CHARGE** le Président de déposer toutes demandes de subvention utiles pour permettre le financement de ces actions

**CHARGE** le Président de régler toutes démarches utiles

### 4. Convention avec la FDFC 68 - mise à disposition d'un animateur

Madame Troendle expose qu'en 2006, la CAF nous avait fait part des nouveaux dispositifs de financement à venir et nous informait de la décision de la CAF de ne plus subventionner les postes d'animateurs jeunes et de mettre des coûts plafonds à certaines actions. L'animateur adolescent ayant démissionné en octobre 2006, nous n'avons pas procédé à son remplacement compte tenu de ces données. La CAF nous a informé récemment qu'un dispositif transitoire allait être instauré et que nous pouvions obtenir la poursuite du financement de ce poste d'animateur de manière dégressive. La condition pour bénéficier de ce financement est de justifier de dépenses pour 2007 au titre de l'animateur jeune. Il est donc proposé qu'un animateur soit recruté pendant la période estivale, à la fois

pour garantir le financement à terme de ce poste mais aussi pour proposer des activités et animations en direction des adolescents pendant la période estivale.

**VU** les explications données par Madame Troendle exposant que la CAF a donné son accord pour aider au financement de manière dégressive du poste d'animateur jeune dans le cadre du nouveau dispositif Contrat enfance jeunesse

**Vu** la nécessité de renforcer l'équipe d'animation durant la période estivale et la volonté des élus de proposer aux adolescents un programme d'animations adaptées

**Vu** la proposition de mise à disposition d'un animateur jeune faite la Fédération des Foyers Clubs

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise à disposition d'un animateur jeune par la FDFC 68 à la CCPS pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2007

**AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec la FDFC et à réaliser toutes démarches nécessaires

#### 5. Autorisation de signer un avenant - marché Broglé - Gros œuvre - crèche de Ranspach-le- bas

Monsieur le Président expose qu'au cours du chantier nous avons été confronté à nouveau à la nature difficile du sol. En effet, les remontées d'eau constatées nous ont empêchées de descendre aussi profondément que prévu et des modifications ont dû avoir lieu. Le vestiaire ne se fera pas au sous sol en raison de la faible hauteur sous plafond, de même, l'ascenseur ne desservira pas le sous sol. Un radier a dû être mis en place au lieu d'une chape, l'étanchéité a dû être renforcée, les murs ont été repris ainsi que certaines marches. Au total, compte tenu des travaux supplémentaires réalisés et de ceux programmés au marché et non réalisés, une différence de 18 117.54 € est constatée par rapport au marché. Un avenant d'un peu plus de 5% doit être passé avec l'entreprise Broglé.

Monsieur le Président souligne que d'autres avenants sont d'ores et déjà prévus compte tenu de la modification de l'ascenseur notamment.

**VU** les explications données par Mademoiselle Frédérique Miesch et Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag concernant les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise BROGLE compte tenu de la nature du sol, de la reprise de certains murs et marches d'escalier

**Vu** la proposition d'avenant N°1 établi par le maître d'œuvre Fabien Strack

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2007 donnant un avis favorable à la contractualisation de cet avenant qui porte le montant HT du marché à 332 859.64 € HT contre 314 742.10 € initialement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant N°1 du marché de gros oeuvre attribué à l'entreprise BROGLE d'un montant de 18 117. 54 € HT

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant N°1 au marché Broglé et toutes pièces utiles

**CHARGE** le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

#### IV/ Commission Environnement -Cadre de vie

##### 1. Réductions Ordures Ménagères / Admission en non valeur

**OUI** les explications de Mlle Catherine ROYER concernant les réductions ordures ménagères à accorder

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** d'accorder les réductions ordures ménagères suivantes :

##### Hagenthal le Bas

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
DOPPLER	Fabienne	3 rue du Lertzbach	68220	Hagenthal-le-Bas	Titre 40 /2006	42,24 €	Facture doublon avec Etige
						42,24 €	

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
SETTEUDUCATTI	Silvano	10 rue du réservoir	68220	Neuwiller	Titre 68/2006	24,72 €	Une personne dans le foyer
						24,72 €	

##### Ranspach-le-Haut

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
SIENDT	Hervé	2 rue des vergers	68220	Ranspach-le-Haut	Titre 66/2005	24,72 €	2 personnes et non 3
SIENDT	Hervé	2 rue des vergers	68220	Ranspach-le-Haut	Titre 40/2006	24,72 €	2 personnes et non 3
SIENDT	Hervé	2 rue des vergers	68220	Ranspach-le-Haut	Titre 69 / 2006	24,72 €	2 personnes et non 3
						74,16 €	

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités nécessaires.

**OUI** les explications de Mlle Catherine ROYER concernant les admissions en non valeur à accorder

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** d'accorder les admissions en non valeur suivantes :

Exercice 2001					
NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
ROGG	Sacha	26 rue des Forges	BISEL	102/01	96,96 €
Exercice 2004					
NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BALA AMOUGOU	Jean	22 rue Principale	LEYMEN	17/2004	106,60 €
Exercice 2005					
NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BALA AMOUGOU	Jean	22 rue Principale	LEYMEN	19/2005	0,52 €
BALA AMOUGOU	Jean	22 rue Principale	LEYMEN	66/2005	19,15 €
					19,67 €

**CHARGE** Le Président de régler toutes modalités nécessaires.

## 2. Tarif Ordures ménagères - premier semestre 2007

**OUI** les explications de Catherine ROYER, Agent de Développement,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007 comme suit :

	forfait mensuel ménage	part proportionnelle mensuelle	total/semestre
Etudiant	6,44 €	2,06 €	51,00 €
1 personne	6,44 €	4,12 €	63,36 €
2 personnes	6,44 €	8,24 €	88,08 €
3 personnes	6,44 €	12,36 €	112,80 €
4 personnes et +	6,44 €	16,48 €	137,52 €
Résidence secondaire		22,92 €	137,52 €

**CHARGE** le président de régler toutes démarches utiles et de signer toutes pièces utiles.

## 3. Rapport sur le service public de la collecte et du traitement des déchets 2006

**OUI** les explications de Mademoiselle Catherine ROYER,

**VU** le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

**CHARGE** le Président de tenir à la disposition du public ledit rapport ainsi que sa diffusion dans les mairies.

## 4. Sites de déchets verts : avenant à la convention de Ranspach-le-Haut, Michelbach-le-Bas

**VU** les conventions de mise à disposition d'un terrain communal pour l'aménagement et l'exploitation d'un site de dépôt des déchets verts par la Communauté de Communes, signées respectivement,

- le 18 juillet en vertu de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2000, pour la commune de Michelbach-le-Bas ;
- le 17 mai 2000, en vertu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 mai 2000 pour la commune de Ranspach-le-Haut.

**VU** le projet d'agrandissement des sites de déchets verts de Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Haut.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer les avenants aux conventions de mise à disposition d'un terrain communal pour l'aménagement et l'exploitation d'un site de dépôt de déchets verts par la Communauté de Communes, pour les communes de Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Haut.

**ACCEPTE** que les surfaces de mise à disposition des terrains communaux au profit de la Communauté de communes, passent respectivement de :

- 513 m<sup>2</sup> à 713 m<sup>2</sup> pour le terrain de Michelbach-le-Bas
- 400 m<sup>2</sup> à 1 113 m<sup>2</sup> pour le terrain de Ranspach-le-Haut

**CHARGE** le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous les documents nécessaires.

#### **5. Désignation de délégué GAL**

**VU** les explications de Catherine ROYER, agent de développement, concernant un projet de constitution d'un groupe d'action locale (GAL) en vue de répondre à l'appel à projet LEADER 2007-2013, au niveau des Pays du Sundgau et des trois Frontières

**VU** la demande du Pays du Sundgau et du Conseil Général, de nommer deux représentants en vue de la Constitution du Groupe d'Action Local (GAL) à la candidature 2007-2013, dont les réflexions s'articulent autour de 4 axes :

- les mesures agro-environnementales
- le soutien à la diversification de l'économie agricole
- le développement du tourisme rural
- la valorisation du patrimoine naturel

**OUI** les explications complémentaires données par le Président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, a l'unanimité,

**DECIDE** de s'engager dans le projet de constitution d'un GAL et de nommer :

- Monsieur SCHMITT Fernand en tant que membre titulaire
- Monsieur MULLER Hubert en tant que membre suppléant

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

#### **VI/ Divers : subvention pour l'association arboricole de Folgensbourg (acquisition d'une remorque)**

**OUI** l'exposé de Mademoiselle Catherine Royer présentant le projet de l'association arboricole de Folgensbourg de faire l'acquisition d'une remorque afin de déplacer aisément le pressoir dans les communes de la Porte du Sundgau

**VU** la demande de subvention présentée par l'association

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, a l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention à hauteur de 20% du projet soit 240 € à l'association arboricole de Folgensbourg

**CHARGE** le Président de faire toutes les formalités nécessaires

La séance est close à 21 heures 30 et le verre de l'amitié est offert par la commune d'Attenschwiller.